

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2017**

COMPTE RENDU

1- Décisions modificatives

- Intégration éclairage public (mise en valeur de la mairie)

Dépense TTC 20.677,97 sde76 12.439,87, commune 8.238,10, tva à percevoir 3.446,33 €

- Portillon et barrière(CFCM) 6 085.39 € TTC

Le maire demande au Conseil d'approuver les décisions modificatives en Fonctionnement et Investissement, suivant les 3 tableaux joints.

Décision modificative n°10- intégration électrification-chapîtres d'ordre

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2313	131	Transfert cantine	34 100,00
041	21534	1687	réseau électrification	20 680,00
				54 780,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	238	131	Transfert cantine	34 100,00
041	238	1687	réseau électrification	8 240,00
041	13258	1687	réseau électrification	12 440,00
				54 780,00

Décision modificative n°9-investissement

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	238	1687	réseau électrification	8 300,00
21	21312	84	Achat matériels divers	4 300,00
23	2313	131	Transfert cantine	275 900,00
21	2135	136	Construction de bâtiments	6 500,00
20	2031	136	Construction de bâtiments -Frais d'étude	3 000,00
				298 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
204	2041512	1687	réseau électrification	-8 300,00
21	2188	84	Achat matériels divers	-4 300,00
21	21318	131	Constructions-autres bâtiments publics	-275 900,00
21	21538	135	Assainissement ancienne sucrerie	-6 500,00
21	21318	136	Construction bâtiments	-3 000,00
				-298 000,00

Décision modificative n°8 –Réajustement articles fonctionnement

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6331	Versement de transport	210,00
011	6288	Divers services extérieurs	500,00
011	6261	Frais d'affranchissement	500,00
011	6188	Autres frais divers	1 100,00
011	6162	Assurance obligatoire dommage - construction	5 100,00
011	60631	Fournitures d'entretien	1 000,00
011	60621	Combustibles	1 000,00
			9 410,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	60623	Alimentation	-1 000,00
011	60632	Fournitures de petit +quipement	-1 000,00
011	611	Contrats de prestations de services avec des ...	-1 100,00
011	61521	Entretien de terrains	-3 000,00
011	61551	Entretien et r+parations sur mat+riel ro	-2 100,00
011	6262	Frais de télécommunication	-500,00
011	63512	Taxes foncières	-500,00
012	6411	Personnel titulaire	-210,00
			-9 410,00

Le conseil vote les modifications budgétaires

2- Personnel

● Renouvellement contrat CDD (Marion Le Goaziou)

Barbara ayant un arrêt jusqu'au 31 décembre le Maire demande au Conseil de proroger le CDD de Marion Le Goaziou qui la remplace au moins jusqu'à cette date.

Le conseil entendu et après en avoir délibéré, décide :

☞ de proroger le CDD de Marion Le Goaziou pour une durée de 4 mois, soit du 09/11/2017 au 08/03/2018 inclus

● Prorogation contrat CAE (Corinne Hacher)

Le Contrat de Madame Hacher arrivant à son terme, le Maire propose de solliciter son renouvellement pour une année.

Le conseil donne son accord pour solliciter une prorogation d'une année à compter du 01/01/2018

● Recrutement contrat CAE

Le dernier contrat pour remplacer Madame Deneuve a été supprimé au dernier moment. De nouveau, il est possible de solliciter un contrat ouvert aux personnes bénéficiant du RSA. Le Maire, considérant notre demande non satisfaite a sollicité un contrat (CAE) et demande au Conseil de valider celui-ci indispensable au bon fonctionnement du service.

Le conseil valide la demande d'un nouveau contrat CAE

● RIFSEEP

Prime pour les agents techniques

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de modifier la délibération du 02/06/2017 abrogeant l'IAT vu que les agents techniques n'étaient pas concernés à cette date.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération n°46 en ce sens : « La délibération du 13 mai 2005 concernant l'IAT sera abrogée dès lors que les adjoints techniques pourront percevoir le RIFSEEP » soit à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les adjoints techniques continueront de percevoir l'IAT du 01/01/2017 au 31/12/2017

● PRIME 2ème semestre (CONTRATS PRIVÉS)

Le conseil après en avoir délibéré,

☞ décide de verser une prime annuelle réglée semestriellement, aux personnes sous contrat de droit privé, défini comme suit pour le 2^{ème} semestre 2017 :

Contrat Unique d'Insertion (CUI) d'une durée de 22 h/semaine : 143 €

Contrat Unique d'insertion (CUI) d'une durée de 20h/semaine : 130 €

● CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL-MONTANT INDEMNITE

Le conseil après en avoir délibéré,

décide d'accorder, à Madame Christine CATEL, comptable public, pour la période du 01/01/2017 au 31/08/2017, 50% de l'indemnité de conseil soit 142.42€ et 100 % de l'indemnité de confection des documents budgétaires, soit un montant brut de 20.32 €

décide d'accorder, à Madame Marie VERNOY, comptable public, pour la période du 01/09/2017 au 31/12/2017, 50% de l'indemnité de conseil soit 76.29 € et 100 % de l'indemnité de confection des documents budgétaires, soit un montant brut de 10.16 €

3- Travaux dans le parc boisé derrière La résidence La Hêtraie

Les résidents de la Hêtraie se plaignent souvent de l'envahissement de la végétation (branches, ronces, orties etc..) sur leur terrain. Une solution serait de faire broyer toute cette végétation ainsi que les souches le long de la lisière sur une largeur de six mètres **environ pour nous permettre d'entretenir cet espace régulièrement, avec notre broyeur.** Le Maire demande l'accord du Conseil et l'autorisation de solliciter un devis auprès de l'entreprise « les 2 ifs ».

Le conseil donne son accord pour demander un devis auprès de l'entreprise Les 2 Ifs

4- Demande de révision du périmètre de sécurité autour du silo à sucre

L'agrandissement, de la zone de sécurité des silos à sucre réalisé par les services de la Préfecture, sans concertation avec la Commune, demandait que tout soit pris en compte, notamment la topographie du terrain, la conception du silo, le dossier confidentiel concernant l'agrément Véritas et les mesures de sécurité prises par l'entreprise soient prises en considération. N'ayant pas de certitude, le Maire propose au Conseil de solliciter la révision de cette zone sachant qu'il est de notre devoir d'assurer la sécurité de toutes les Personnes, sans exception, automobilistes comme piétons.

Le conseil donne son accord

5- Dangerosité rue cauchoise

La déviation de la Véloroute, rue cauchoise, fait craindre aux Personnes qui emprunteront cette voie ne soient pas en sécurité. En effet, cette route est sinueuse, sans visibilité suffisante et par endroits étroite. De plus, elle débouche sur la RD 68 fortement utilisée pour rejoindre la 926. Le Maire propose au Conseil de faire savoir à Madame la Préfète que nous ne saurions endosser la responsabilité en cas d'accident.

Le conseil donne son accord, sachant qu'il y a d'autres solutions.

6- Subventions aux associations

Le Maire présente au Conseil une proposition d'attribution des subventions aux associations, selon un tableau joint en annexe pour un total de 7 225 €

Le conseil décide de reconduire les mêmes montants que l'année précédente, et valide la participation à l'école de musique pour les Collevillais soit 588 € pour l'année 2016

7- Validation du nouveau permis d'aménager l'orée du bois

Le Maire présente au Conseil le plan de l'orée du bois rectifié par l'architecte, Monsieur Leroux en collaboration avec le Maître d'œuvre avant dépôt d'une nouvelle demande de permis d'aménager. (voirie partagée).

Le conseil valide le nouveau permis d'aménager et charge le Maire de le transmettre au service de l'urbanisme dès que possible.

8- Défense extérieure incendie sur la Commune (convention)

Actuellement trois demandes de permis de construire sont en attente d'une solution concernant la défense extérieure incendie ; deux route de Fécamp où le débit de la canalisation d'eau, à cet endroit, n'atteint pas 30 M3 /H. Dans ce cas, il est nécessaire d'installer une réserve. L'autre ayant été déposé par Monsieur Lecoq , propriétaire d'un étang qui accepterait de le mettre à disposition des pompiers pour le secteur. Pour cela, une convention signée entre les deux parties. Le Maire propose d'installer une réserve de 30 M3 dans le secteur de M Delalande, route de Fécamp et la signature d'une convention avec M.Lecoq. Il demande également l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Département.

Le conseil donne son accord et charge le Maire de solliciter une subvention auprès du département pour ces 2 réserves.

9- Redevance SCR

Le Maire demande au Conseil, de valider la redevance d'un montant de 4.334.64 € pour du concassage et sortie de marne réalisés par la SCR sur le territoire de la Commune.

Le conseil donne son accord

10- Questions diverses

● Cross départemental 14/01/2018

Le Maire informe le Conseil du déroulement du cross départemental en début d'année où il est attendu environ un millier de participants.

Le conseil prend acte.

● Etat d'avancement travaux cantine

La toiture est terminée. Nous sommes en attente de la validation par le bureau de contrôle des portes et fenêtres, avant de passer à leur fabrication.

Proposition de vacation supplémentaire Maître d'œuvre M Lecomte 500 € HT

Le conseil prend acte et donne son autorisation pour une vacation supplémentaire au maître d'œuvre, M LECONTE, pour 500 € HT.

● Possibilité de faire ses devoirs sur le temps de la Garderie

Le Maire rappelle au Conseil de la possibilité offerte aux enfants fréquentant la garderie de faire leurs devoirs, uniquement sous surveillance des agents communaux, *il n'est pas de leur compétence d'apporter une aide à leurs devoirs.*

● Projet d'aménagement autour des étangs

Suite à décision du Conseil, Monsieur Leroux chargé du tourisme à SMA, est venu en Mairie pour un premier échange en présence de Monsieur Vasset Vice -Président de l'Agglo. Le Site a retenu toute l'attention des Personnes présentes, mais M. Vasset souhaiterait qu'il y ait un projet d'ensemble de la vallée. Nous avons pris note mais cela reporte l'occupation du terrain de plusieurs années.

Le conseil prend acte. Une réunion de la commission sera programmée en décembre.

● Travaux d'éclairage public pour 2018

Propositions :

-lotissement « l'orée du bois »,

-remplacement par des ampoules led les éclairages extérieurs de salles, lotissements et bâtiments communaux

-enfouissement, impasse Bellevue et traversée du bois rue du moulin de Sainte – Hélène-Bondeville

Le conseil valide les travaux.

● Adhésion de la ville de Neufchatel à SDE 76

Le conseil après en avoir délibéré ne s'oppose pas à l'adhésion de la ville de Neufchâtel au SDE 76

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30